

# Mettons fin à une concurrence inutile !

**ASSURANCE MALADIE – C'est la dernière ligne droite avant la votation du 28 septembre. Seul un OUI à la caisse publique permettra de mettre la priorité sur la qualité des traitements.**

Vous aussi, vous avez des choses à dire sur ces correspondant-e-s qui vous harcèlent au téléphone pour vous convaincre de changer de caisse maladie? Si vous êtes déjà plus âgé-e, ou peut-être malade chronique, vous savez alors comment les caisses

tendent de vous dissuader de devenir un-e de leurs assuré-e-s, à coups de tracasseries et de méthodes déloyales. En ne vous faisant par exemple jamais parvenir l'offre pourtant promise. Aujourd'hui, beaucoup de caisses s'occupent systématiquement moins bien

des demandes d'offre venant de certaines catégories de personnes.

## Chasse aux «bons risques»

Envoyer balader les gens ou les terroriser au téléphone sont le revers d'une même médaille: les caisses ne veulent pas de «mauvais risques» et se battent pour trouver les «bons». Car, dans l'assurance de base, elles doivent toutes garantir les mêmes prestations. C'est la loi qui le prescrit. Pour les caisses, seules deux possibilités se présentent pour économiser des coûts: ou bien des traitements de meilleure qualité et bien coordonnés, notamment pour les malades chroniques, ou bien la chasse aux dits «bons risques». Dans les faits, elles misent surtout sur la deuxième possibilité. En «piquant» les assuré-e-s jeunes et en bonne santé aux

autres caisses et en leur renvoyant les assuré-e-s âgé-e-s et malades, elles essaient de se donner une structure des coûts plus rentable. Celle qui assure davantage de jeunes et de personnes en bonne santé à moins de coûts, peut baisser ses primes et, ainsi, attirer encore plus de «bons risques». Et se garantir simultanément une clientèle intéressante pour ses juteuses assurances complémentaires.

## Gaspillage de 325 millions

Les caisses dilapident environ 325 millions de francs chaque année uniquement pour de la publicité et les frais de changement de caisse. Avec l'argent de nos primes. Les salaires de leurs managers et les coûts de la chasse aux «bons risques» ne sont même pas comptés ici. La caisse maladie publique mettra une bonne fois fin à ce gaspillage. En lieu et place, elle donnera la priorité à ce qui devrait à proprement parler aller de soi pour une caisse maladie: la qualité des traitements. Avec la prévention et

la promotion de la santé, elle maintiendra à long terme ses coûts à un bas niveau. Les malades chroniques bénéficieront de traitements bien coordonnés et individualisés. Autrement dit: une plus grande qualité pour des coûts inférieurs. Actuellement, les caisses ont peur de ces programmes, parce qu'elles deviendraient alors plus attrayantes pour les «mauvais risques». Cette absurdité disparaîtra aussi avec la caisse maladie publique.

«Les assurances sociales organisent la solidarité.» C'est pour cela que «la concurrence ne fonctionne pas pour elles». Ces propos n'ont pas été tenus par un «étatiste sauvage», mais par l'ancien président du Parti radical, Franz Steinegger. Un OUI à la caisse maladie publique le 28 septembre fera disparaître la concurrence inutile à laquelle se livrent aujourd'hui plus de 60 caisses.

CHRISTINA WERDER  
SECRÉTAIRE CENTRALE USS



Karin, experte clinicienne

«Je soigne les gens sans trier, j'attends d'une caisse-maladie qu'elle fasse pareil! Une caisse publique ne pourra plus sélectionner les malades.»

www.ssp-vpod.ch  
www.caissepublique.ch

## Moins de bureaucratie, davantage de temps pour les patient-e-s

«J'en ai marre de recevoir toujours plus de paperasserie ainsi que des manœuvres pas nettes des caisses maladie. Je veux pouvoir m'occuper de mes patient-e-s.» C'est le docteur René Hausmann qui parle en ces termes de son travail de médecin de famille. En plus des coups de téléphone pénibles et de la paperasserie à affronter en cas de changement de caisse, la soixantaine de caisses existantes représente une bureaucratie chronophage et onéreuse aussi pour le personnel de la santé.

La jungle des caisses maladie avec ses plus de 300 000 sortes de primes (selon l'âge, le modèle d'assurance, la caisse...) signifie pour les soignant-e-s, les médecins et les physiothérapeutes un méli-mélo unique de règles, de formulaires et de personnes de contact. Au lieu de consacrer son temps de travail à traiter et soigner les patient-e-s, le personnel de la santé doit sacrifier toujours plus de temps à la bureaucratie envahis-

sante des caisses. L'exemple d'une femme médecin hospitalier montre quelle quantité de temps dévore la paperasserie. Cette personne estime passer chaque jour 50% de son temps à des tâches bureaucratiques. Avec une caisse publique, on aurait enfin un système clair et transparent qui uniformiserait et simplifierait aussi les activités administratives des médecins et des soignant-e-s.

## Inégalité de traitement

La caisse maladie publique clarifierait enfin les choses notamment en matière de garantie de la prise en charge des frais de certains médicaments («utilisation hors étiquette» ou «off-label-use») et de leur prise en charge effective. Même si la loi sur l'assurance maladie prescrit à vrai dire avec précision quelles prestations doivent être remboursées par les caisses, ces dernières ont, dans la pratique, une interprétation différente de leur marge de manœuvre. D'où une inégalité de traitement entre les

patient-e-s. Or, une assurance sociale doit traiter tous les assuré-e-s sur pied d'égalité. Le système actuel qui table sur la sélection des risques et non sur la qualité des traitements ne peut manifestement pas tenir cette promesse. Ou, comme le dit Meret Schindler, infirmière diplômée ES: «Je veux une caisse maladie qui s'occupe des patient-e-s, pas de ses intérêts financiers.»

Il est une vraie nouveauté qu'introduirait la caisse publique qui n'a, pour l'heure, que peu attiré l'attention. Aujourd'hui, c'est l'Office fédéral de la santé publique qui exerce la surveillance des assureurs. Avec la caisse publique, grâce à une surveillance paritaire – pouvoirs publics, assuré-e-s et prestataires de services – les soignant-e-s et les médecins contrôlèrent aussi l'affectation par les caisses des primes encaissées et de leurs grandes fortunes.

CW

## Qui va payer les amendes des banques ?

**FINANCES PUBLIQUES – Le 12 septembre, le Conseil fédéral a présenté un rapport concernant la possibilité pour les banques de déduire leurs amendes des impôts. Des pertes fiscales considérables menacent les collectivités publiques.**

Les activités aventurières de nombreuses banques suisses à l'étranger ont contribué à provoquer une importante crise économique et nécessité l'engagement d'argent public. Les conséquences ont été particulièrement fortes pour les salarié-e-s en Suisse, mais aussi dans d'autres pays. L'encouragement à l'évasion fiscale appauvrit globalement les collectivités publiques et enrichit ceux qui possèdent beaucoup. Les activités des banques ont aussi provoqué des réactions des autorités d'autres pays et abouti, parfois, à des amendes conséquentes. Aujourd'hui, ces mêmes institutions bancaires prétendent utiliser les zones grises de la législation fiscale afin de déduire ces montants de leurs impôts, provoquant des baisses considérables de recettes fiscales.

### Déduction autorisée pour certaines sanctions

Dans sa réponse à la conseillère nationale Suzanne Leutenegger Oberholzer (PS – BL), le Conseil fédéral a estimé que, dans le domaine des impôts sur le revenu et sur le bénéfice, il ne fait aucun doute que les amendes fiscales ne constituent pas une charge justifiée par l'usage commercial et, par conséquent, ne sont pas déductibles (loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs).

Dans son rapport paru le 12 septembre, le Conseil fédéral renonce à différencier la question des «amendes» en tant que sanction financière prévue par le droit pénal, et dont la déductibilité n'est pas autorisée au niveau fédéral, des sanctions financières infligées à titre de prélèvement sur le bénéfice n'ayant pas de but pénal et qui étaient, en principe, déductibles des impôts à titre de charges justifiées

par l'usage commercial. En revanche, il propose d'autoriser la déduction des sanctions visant à diminuer le bénéfice imposable réalisé illégalement.

### Pression accrue sur le personnel des services publics

En raison du secret fiscal, aucun montant précis n'a encore été articulé, mais il apparaît que les pertes fiscales pour les collectivités publiques se



Les banques tentent d'utiliser les zones grises de la législation fiscale.

ALEX.CH – FLICKR – CC

## Les retraité-e-s du SSP disent OUI à la caisse publique !

Dans sa séance du 11 septembre, la commission fédérative latine des retraité-e-s a invité Liliane Maury-Pasquier, sage-femme et conseillère aux Etats, qui a présenté les enjeux de la votation sur la caisse publique. Les personnes âgées, que les caisses maladie considèrent trop souvent comme des «cas peu rentables», ont tout à gagner d'une caisse publique fondée sur la solidarité entre les générations et entre bien-portants et malades. C'est pourquoi la Commission fédérative latine des retraité-e-s invite les collègues retraité-e-s, de même que toutes et tous les membres du SSP, à voter OUI le 28 septembre prochain.

Pour la Commission fédérative latine des retraité-e-s  
Bernard Duchesne, président

chiffrent en centaines de millions de francs. De plus, les stratégies d'écrêtement du bénéfice et de transfert de charges entre entités d'un même groupe entrent aussi en ligne de compte. En résumé, les marges de manœuvre à disposition des banques sont vastes, elles se font au détriment des recettes fiscales des collectivités publiques et il est évidemment absolument inacceptable que les contribuables doivent payer pour les démarches irresponsables et illégales commises par nos banques à l'étranger. Il est certain que la conséquence de cette soustraction fiscale sera une pression encore plus grande sur les prestations et les conditions de travail des salarié-e-s du secteur public.

### Droits des salarié-e-s foulés aux pieds

Par ailleurs, le programme prévoyant la résolution du conflit fiscal mis en œuvre par le Département américain de justice prévoit que plus d'une centaine d'institutions bancaires

devront livrer la liste de leurs employé-e-s chargé-e-s de gérer, superviser ou contrôler des comptes de résident-e-s américain-e-s ou de client-e-s de nationalité américaine. Ces personnes ont exécuté loyalement les directives de leur employeur et ressentent, légitimement, la situation comme extrêmement injuste. C'est ainsi que des milliers de noms sont actuellement transférés alors même qu'aucun élément ne permet de suspecter une activité délictueuse et qu'une procédure est en cours auprès du Tribunal fédéral.

Le respect des droits des salarié-e-s et la préservation de l'intérêt général sont complètement foulés aux pieds par les agissements de la finance suisse, qui n'a aucune limite dans ses pratiques. Les bénéfices issus de ces dernières sont faramineux, les coûts pour les salarié-e-s et les habitant-e-s de la Suisse le seront aussi.

JULIEN EGGENBERGER  
PRÉSIDENT SSP – RÉGION VAUD